N° 1091. DIMANCHE 12 FEVRIER 1865. 9me année.

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, COMMERCE, INDUSTRIE

ANNONCES JUDICIAIRES, ADMINISTRATIVES & COMMERCIALES

BULLETIN COMMERCIAL DE ROUBAIX ET TOURCOING

Ce journal paraît les Mercredi, Vendredi et Dimanche.
Il est distribué en ville dans la soirée qui précède sa date.

ABONNEMENT : Pour Roubaix, 25 » francs par an. » » 14 » » six mois. » » 7 50 » trois mois.

Les lettres, réclamations et annonces doivent être adressées au rédacteur-gérant, bureau du Journal, Grande-Rue, 56.

On rend compte des ouvrages dont l'auteur dépose deux exemplaires.

On s'abonne et l'on reçoit les annonces, à Paris, chez MM. LAFFITE, BULLIER et Cie, 20, rue de la Banque.

Le JOURNAL DE ROUBAIX est seul désigné pour la publication des annonces de MM. HAVAS, LAFFITTE BULLIER et Cie, pour les villes de Roubaix et Tourcoing

Roubaix, 11 février 1865.

BULLETIN.

On écrit de Berlin que la Chambre des députés est résolue à rejeter purement et simplement le nouveau projet d'organisation militaire présenté par M. de Bismark. Si ce dessein se réalise, il ne paraît pas douteux que la dissolution de la Chambre doive être prononcée. Inutile d'insister sur les conséquences d'une pareille détermination.

Des lettres de New-York disent que le gouvernement fédéral se montre très-favorable au Pérou, dans sa querelle avec l'Espagne et lui permet même de recruter des matelots pour le service des navires que le Pérou vient d'acheter en Angleterre.

Voici quelles auraient été les propositions apportées à Richmond par M. Blair : 1° rentrée du Sud dans l'Union : 2° abolition graduelle de l'esclavage ; 3° reconnaissance des droits particuliers des Etats aujourd'hui engagés dans la Confédération ; 4° amnistie générale pour tous les citoyens confédérés ; 5° maintien de l'armée du Sud sur un pied de guerre actuel ; 6° alliance offensive et défensive entre les Etats du Nord et les Etats du Sud. Ce serait la première proposition qui aurait fait échouer les négociations, le président du Sud ayant déclaré adhérer à toutes les autres.

Le Portugal a résolu de garder a neutralité dans la guerre qui vient d'éclater éntre le Brésil, le Paraguay et la République orientale.

Le *Moniteur* a promulgué les deux sentences du Conseil d'Etat déclarant qu'il y a eu abus dans la conduite de Mgr. l'archevêque de Besançon et de Mgr l'évêque de Moulins, relativement à l'Encyclique du 8 décembre.

J. REBOUX.

On lit dans le *Constitutionnel*, sous la signature de M. Paulin Limayrac.

« Le *Moniteur* nous apprend que M. le ministre des affaires étrangères, après avoir pris les ordres de l'Empereur, a invité l'ambassadeur de Sa majesté près le Saint-Siège à se plaindre de deux lettres adressées par le nonce apostolique aux évêques d'Orléans et de Poitiers. Le *Moniteur* ajoute que ces lettres constituent une infraction aux règles du droit international et du droit public français.

« Nous avions lu ces lettres avec une douloureuse surprise, et nous étions convaincus que, devant une démonstration de cette nature, le gouvernement de l'Empereur ne garderait pas le silence. Sa conduite était tracée.

« Il n'est que trop vrai que, par cette démarche du nonce apostolique, comme le dit le *Moniteur*, le droit international et notre droit public étaient également méconnus.

« Il suffit, pour s'en convaincre, de se demander d'abord à quels actes s'adressait l'approbation publique du nonce. La première lettre était écrite à propos de la brochure de Mgr l'evêque d'Orléans, dans laquelle il est impossible de ne pas voir une attaque des plus violentes contre la convention du 15 septembre, un des actes importants de la politique impériale. La seconde était a l'adresse de Mgr. l'évêque de Poitiers, qui ne laisse, com ne tout le monde le sait, échapper aucune occasion de se montrer hostile et injurieux contre le gouvernement de l'Empereur, et qui, dans cette circonstance, s'il ne s'est pas mis en contravention directe avec la légalité, a trouvé le moyen, comme on l'a dit avec raison, de ne point violer le décret du 5 janvier et de ne point le subir.

« C'est donc à l'auteur d'une brochure toute brûlante d'opposition et à un evêque qui, dans la chaire même de sa cathédrale, prend une attitude hostile contre le gouvernement, que Mgr le nonce apostolique a envoyé ses suffrages et ses encouragements!

« Or, quel est le caractère de la personne qui approuve et encourage ainsi les attaques contre la politique impériale? Mgr Chigi est nonce apostolique près le gouvernement impérial. Il n'est point légat, c'est-à-dire chargé d'une mission en ce qui concerne les choses spirituelles ; il est nonce, c'est-à-dire agent diplomatique du Saint Siège, chargé d'entretenir de bonnes relations avec le gouvernement français. Ses attributions sont aussi nettement définies que possible, et quand il félicite ceux qui blâment vivement la convention du 15 septembre et le décret du 5 janvier, il est exactement dans la même situation qu'un ambassadeur d'Angleterre ou un ambassadeur d'Autriche qui prendraient une part publique à nos affaires et crieraient : Bravo ! dans les journaux du matin et dans les journaux du soir, à des chefs de parti attaquant la politique du gouvernement et les institutions du pays. »

On assure que le roi Léopold vient d'être prié d'intervenir à titre d'arbitre entre la Prusse et l'Autriche au sujet de la question des duchés de l'Elbe. Si cette nouvelle se confirme, elle est appelée à exercer une heureuse influence sur la marche pénible des négociations entre les deux grandes puissances allemandes. L'intervention du vieux et prudent monarque a eu plus d'une fois d'heureux résultats pour les nations qui y ont fait appel.

Reste à savoir si, étant donnée la situation où se trouve respectivement la Prusse, l'Autriche et la confédération germanique, la décision du roi Léopold a chance d'être acceptée. Nous disons acceptee par les Etats envahisseurs, car de la volonté des populations Slewig-Holsteinoises, on ne prend pas la peine de s'en occuper. Pourtant ces populations ressentent plus d'éloignement que de sympathie pour la domi- allemande. Ce serait dès lors, le cas de les consulter. Que dirait-on, si le roi des Belges inclinait à cette solution, la seule raisonnable et juste?

On écrit de Berlin, 6 février :

« Les amis de M. de Bismark assurent que le premier ministre est complètement rassuré sur l'attitude des deux grandes puissances occidentales dans le cas d'une annexion des Duchés à la Prusse sous une forme quelconque. Le président du conseil s'est entretenu confidentiellement avec les représentants de ces deux puissances et leurs déclarations lui ont paru tout à fait satisfaisantes. A l'un comme à l'autre M. de Bismark aurait donné l'assurance que la Prusse n'a jamais pensé et ne pense pas à garantir à l'Autriche une portion quelconque du territoire. Dans ses conversations avec les ambassadeurs de France et d'Angleterre, M. de Bismark n'aurait pas du reste dissimulé que le gouvernement prussien a pris l'engagement de sauvegarder autant que possible les intérêts de l'Autriche, lorsqu'on formera de nouveaux Etats à l'est de cet empire.

» On a réellement le désir en haut lieu d'arriver à une entente avec la Chambre des députés, seulement on ne trouve pas de base pour une transaction. Le roi incompatible avec sa dignité de faire la moindre concession dans la question militaire. On formulera de nouvelles propositions pour le renvoi des soldats dans leurs foyers. Tout porte à croire que la seconde Chambre ne se contentera pas de cette concession insignifiante qui ne touche même pas au point en litige. Les cercles parlementaires croient qu'il y aura pour la troisième fois une dissolution du parlement. »

SITUATION DE LA BANQUE DE FRANCE

ET DE SES SUCCURSALES

Le 9 février 1865, au matin.

ACTIF.

Argent monnayé et lingots, à Paris et dans les succursales,	339.240.543 04
Effets échus hier, à recevoir ce jour,	613.554 »
Portefeuille de Paris, dont 79,362,181 fr. 14 c. provenant des succursales,	328.857.706 40
Portefeuille des succursales, effets sur place,	307.146.199 »
Avances sur lingots et monnaies,	12.470.931 55
Avances sur lingots et monnaies dans les succursales	4.248.210 »
Avances sur effets publics français	14.584.100 »
Avances sur effets publics français, dans les succursales	9.205.400 »
Avances sur actions et obligations de chemins de fer	27.734.900 »
Avances sur actions et obligations de chemins de fer dans les succursales,	17.573.750 »
Avances sur obligations du Crédit foncier,	522.600 »
Avances sur obligations du Crédit foncier dans les succursales,	331 150 »
Avances à l'Etat (convention du 12 juin 1857)	60.000.000 »
Rentes de la réserve,	12.980 750 14
Rentes (fonds disponibles)	36.696.737 91
Rentes immobilisées (loi du 9 Juin 1857.)	100.000.000 »
Hôtel et mobilier de la Banque et immeubles des succursales,	8.408.546 »
Dépenses d'administration de la Banque et des succursales,	221.800 06
Divers,	6.754.389 71
	1.287.921.267 81

PASSIF.

Capital de la Banque,	182.500.000 »
Bénéfices en addition au capital (art. 8, loi du 9 juin 1857)	7.007.295 25
Réserves mobilières,	22.105.750 14
Réserve immobilière de la Banque,	4.000.000 »
Billets au porteur en circulation (Banque et succursales)	805.966.575 »
Billets à ordre et récépissés payables à Paris et dans les succursales,	6.246.618 64
Compte courant du Trésor, créditeur,	86.966.341 16
Comptes courants de Paris,	129.309.601 94
Comptes courants dans les succursales,	23.730.151 »
Dividendes à payer,	2.574.848 75
Escompte et intérêts divers à Paris et dans les succursales	4.826.873 36
Réescompte du dernier semestre à Paris et dans les succursales,	2.789.144 05
Divers,	9.897.778 50
	1.287.921.267 81

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

L'*Agence Havas* nous communique les dépêches télégraphiques suivantes :

Londres, 9 février.

Le bilan hebdomadaire de la banque d'Angleterre donne les résultats suivants : Augmentation : Encaisse métallique 50,387 liv. st. — Compte du Trésor : 711.449 liv. stg. — Reserve des billets, 789.070 liv. stg. Diminution : Comptes particuliers : 133,930 liv. stg. — Portefeuille : 132,884 liv.

Vienne, 9 février

L'Impératrice est partie aujourd'hui pour Dresde.

La *Correspondance générale* dément le bruit de l'insuccès des opérations financières du gouvernement pour la vente des domaines dans le but de payer à la Banque Nationale le terme échu de 11 millions de florins.

Dreste. 9 février.

Le *Journal de Dresde* dément les nou

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX

DU 12 FÉVRIER 1865.

— N° 16 —

RAYMOND D'ARMENTIÈRES,

PAR

LA vicomtesse DE LERCHY.

CHAPITRE XI.

(Suite)

Désolée, confuse, ne sachant que répondre, elle se jeta dans les bras du comte en étouffant ses sanglots. Il l'y pressa avec amour ; puis, la conduisant à un canapé, il la fit asseoir, se plaça à côté d'elle et lui demanda :

« Pourquoi ces pleurs ma fille ? N'as-tu pas pris librement la résolution ? Regrettes-tu la promesse ? Il est temps encore de la retracter.

— Non, mon père, je ne me jouerai pas ainsi de l'amour de mon cousin. J'ai dit oui ; j'aurais honte de dire non maintenant.

— Ce n'est pas moi qui l'y engagerai. Ce mariage me satisfait, mais à condition, bien entendu, qu'il ne te répugne pas.

— C'est, de tous ceux qu'on me propose, celui qui me répugne le moins, dit elle évasivement. Et comme son père la regardait avec inquiétude, elle ajouta bientôt : « De grâce, ne vous alarmez pas, mon père, et ne m'interrogez point : je ne saurais que vous repondre. Demain je serai remise de l'émotion que je ne puis dominer en ce moment, et nous causerons alors. Pour ce soir, permettez moi de me retirer. »

Elle l'embrassa et s'enfuit dans sa chambre. Elle n'y tenait plus, elle se sentait suffoquer. Le comte la suivit des yeux en hochant la tête, le cœur et le front soucieux ; car il la trouvait bien changée !

Le lendemain cependant, à l'heure de recevoir Octave et la duchesse, elle descendit au salon, fermement résolue à faire bonne contenance.

Elle fut ce soir-là, quoi que bien pâle encore et parfois, malgré elle, distraite et réveuse, toute tendresse pour son père et sa tante, toute cordialité pour son cousin. Elle n'affecta point une gaîte qui était loin de son cœur et que personne n'exigeait. Non, mais elle se montra sereine et tranquille, maîtrisant par la force de sa volonté l'agitation nerveuse qui tendait à s'emparer d'elle à chaque émotion. A sa grande surprise, cet effort, très-pénible au début, finit par lui coûter beaucoup moins. Les regards de ravissement passionné, le joyeux tremblement de la voix d'Octave, le visage radieux de Mme d'Armentières et le sourire du comte lui disaient à l'envi qu'elle les rendait tous contents, et cette pensee rechauffait son cœur et allumait une douce flamme dans son œil. Elle n'était point deshéritée de toutes les joies ; celle de faire des heureux lui restait ! Et que d'affection autour d'elle ! Comme ces trois personnes la cherissaient ! Ah ! pensa-t-elle, je suis bien ingrate de me plaindre. Mais cette reflexion lui mit les larmes aux yeux. Le marquis s'en aperçut et ne put deguiser son inquiétude. Ce fut un nouveau supplice pour Blanche.

En effet c'en est un, pour une douleur cachée, que cette sollicitude qui se trahit constamment, même sans vouloir être indiscrète. Ces regards anxieux qui interrogent les nôtres, qui épient sur notre visage le reflet de nos impressions, nous obsèdent, nous mettent à la torture. Nous en souffrons d'autant plus que nous ne pouvons sans injustice en être fâchés, et que la reconnaissance se mêle à l'irritation involontaire qu'ils nous causent. Blanche comprit avec effroi qu'elle serait moins libre que jamais, qu'il lui faudrait se surveiller à toute heure, qu'il ne lui était plus permis d'avoir un instant de faiblesse.

Le soir même, on fixa le mariage au mois d'avril. La duchesse tenait beaucoup à le célébrer avant celui de Raymond, afin que Blanche fût absente à l'époque de ce dernier. Elle se garda bien, cependant, de donner son véritable motif et n'en alléguа point d'autre que l'impatience du marquis et l'avantage de voyager au printemps. Blanche n'objecta rien ; elle laissait faire d'elle tout ce qu'on voulait.

Le duc ignorait ces arrangements de famille. Lorsque son frère lui en fit part, il manifesta une surprise et presque une incredulité dont le marquis fut piqué au vif. Ils se séparèrent froidement. Octave très-mécontent de Raymond, et Raymond inquiet de l'avenir de sa cousine.

A quelques jours de là, faisant une visite chez son oncle, il trouva le marquis auprès de Blanche et les observa très-attentivement. Maintenant que sa fille était fiancée, M. de Vignolle ne trouvait plus d'inconvénient à recevoir le duc ; c'était lui-même qui, le rencontrant chez Mme d'Armentières, l'avait engagé à venir les voir.

Profitant de l'espèce de tête-à-tête avec Blanche que lui procurait la présence de son frère, le marquis, sans sortir précisément des bornes de la réserve, s'abandonnait plus que de coutume. Ravi d'avoir obtenu celle qu'il aimait, il laissait percer la joie et la fierté de son cœur dans ses paroles et dans toutes ses manières. Il montrait une galanterie empressée, loquace, quelque peu folâtre même qu'il croyait irrésistible, mais dont Mlle de Vignolle était confuse. Elle la tolérait toutefois avec une angelique patience. Elle se défiait tant d'elle-même, la pauvre jeune fille ! Elle craignait tant d'être trop sévère à l'égard d'Octave, de trop écouter la prévention, de ne trouver le marquis plein de défauts que parce qu'il différait essentiellement de son frère ! Et puis Raymond était là, et quoiqu'il n'eût pas l'air de s'occuper d'elle, elle se sentait sous son regard. Cela l'intimidait, la paralysait. Elle en paraissait plus triste malgré ses efforts, et le duc devina bientôt la vérité toute entière. Il admira la bonte, l'indulgence, la dignité et la douceur de sa cousine ; mais en même temps il comprit qu'elle n'était pas heureuse, qu'elle se résignait.

Se résigner ! Triste mot ! Et Blanche était si jeune pour souffrir, si frêle pour résister au choc du malheur Plus l'âme était forte et vaillante, plus elle devait user ce corps débile. A cette pensée, Raymond frissonna.

Il retourna, très-agité, à l'hôtel d'Armentières, et alla trouver la duchesse dans son petit salon particulier. Elle fut étonnée en l'apercevant : c'était la première fois, depuis son retour d'Italie, qu'il cherchait l'occasion d'un entretien intime avec elle.

Il se mit sans préambule à lui parler de Blanche et d'Octave.

« Je viens de les voir ensemble, lui dit-il, et me voilà plus que jamais convaincu qu'ils ne sont pas faits l'un pour l'autre. Mon frère n'a rien perdu de sa légèreté. Il ne comprend pas notre cousine, il ne sait pas prendre les manières et le langage qui conviendraient avec elle. Il suffit de voir Blanche deux ou trois fois pour deviner en elle une âme d'une exquise délicatesse. Ne craignez-vous point qu'elle soit souvent froissée ? Pour rendre sa femme heureuse, il ne suffit pas toujours de l'aimer, fût-ce même passionnément...

— Ce qui veut dire, n'est-ce pas ? interrompit la duchesse, que ton frère est très-inférieur à Blanche et tout à fait indigne d'elle

— Ne m'en veuillez pas, ma mère, reprit le duc avec respect. Loin de moi la pensée de dénigrer mon frère, mais la chose est trop sérieuse pour que je dé-

Reproduction interdite. — Voir le *Journal de Roubaix* du 8 février.